

Pacte de refondation des urgences :

Les prestataires de santé à domicile saluent les propositions de la Ministre de la Santé mais l'appellent à intégrer les acteurs du domicile au plan prévu !

12 septembre 2019 – Dans son "pacte de refondation des urgences", présenté lundi, la Ministre de la Santé Agnès Buzyn annonçait vouloir "rendre les changements effectifs en joignant les efforts de tous, libéraux et hospitaliers". Il s'agit de "trouver une solution de fond, pas juste de soigner le symptôme de cette fièvre ressentie au niveau de l'activité des urgences"... Une solution de fond qui passerait notamment par le renforcement des moyens donnés aux professionnels de santé en ville. La Fédération des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) salue la volonté d'Agnès Buzyn d'accroître les synergies Ville - Hôpital mais appellent la Ministre à intégrer TOUS les acteurs du domicile dans le plan d'action prévu.

Pour la Ministre, la médecine de ville doit devenir le premier recours en lieu et place des urgences, via des maisons de santé, par exemple. Dans sa mesure 4, la Ministre entend également "offrir aux professionnels non-médecins des compétences élargies pour prendre directement en charge les patients". Cette disposition s'adresse principalement aux infirmiers libéraux dont certaines missions, initialement confiées aux urgentistes, leur seront attribuées...

Au-delà des actes médicaux à prodiguer en situation d'urgence, d'autres acteurs de santé de ville, tels que les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), jouent un rôle essentiel pour **prévenir le recours aux urgences** et accompagner le maintien à domicile de patients atteints de pathologies chroniques ou aiguës.

"La problématique des urgences est en effet plurielle et nécessite de trouver de nouveaux modes d'organisation et de répartition des missions entre acteurs de santé. Nous saluons la démarche de la Ministre qui entend redonner toute sa place aux soins de ville. Pour en renforcer l'impact, nous encourageons néanmoins le gouvernement à étendre les moyens donnés aux prestataires de santé à domicile, dont l'accompagnement, au domicile du patient, permet d'éviter, dans bien des cas, le recours aux services d'urgences, par la prévention en amont, et l'identification des situations nécessitant une prise en charge médicale programmable.

*A titre d'illustration, les PSAD participent activement au déploiement de la télésurveillance qui n'est pour le moment mise en œuvre que dans un cadre expérimental (programme Etape). Or, la télésurveillance favorise la prévention des hospitalisations non programmées. C'est notamment dans ce cadre que les PSAD peuvent contribuer à l'objectif poursuivi, par la généralisation de cet outil à d'autres pathologies, et la mise en place de mécanismes incitatifs favorisant son développement. ..." déclare **Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des Prestataires de Santé à Domicile.***

Avec plus de 2 millions de patients pris en charge sur l'ensemble du territoire, les PSAD sont un maillon essentiel de la prise en charge dite "de ville".

Les PSAD jouent également un rôle important dans la coordination des soins du patient : ils restent en lien permanent avec les autres acteurs de santé et constituent un moyen de lutter contre les déserts médicaux, grâce à la densité de leur maillage territorial (plus de 3000 agences implantées partout en France y compris dans les territoires les plus reculés).

Quelques chiffres clés sur le secteur de la Prestation de Santé à Domicile

- Plus de 2 millions de patients recourent au service des PSAD chaque année.
- 3000 agences implantées sur l'ensemble du territoire.
- Plus de 25 000 salariés dont 5000 professionnels de santé (Pharmaciens, infirmiers, diététiciens ...).
- Entre 800 et 1000 emplois créés chaque année

CONTACTS PRESSE A+ CONSEILS

Clara DALLAY

clara.aplusconseils@gmail.com

+(33)1 44 18 65 58 / +(33)6 48 45 01 53

Christelle ALAMICHEL

christelle@aplusconseils.com

+(33)1 44 18 65 58 / +(33)6 31 09 03 83